

République Française
Département de la Moselle
Mairie de
HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 09

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 22 Octobre 2021 à 19 h 00

Convocation adressée le 18.10.2021

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : Eric BAILLY, Philippe HERTSCHUH, Myriam ZIMMERMANN, Vincent BUCHY, Béatrice DEHLINGER, Marc WALCH, Christian VATRY et MANSER Stéphane.

Absents excusés : ZIMMERMANN Myriam et HEINRICH Giselle.

ORDRE DU JOUR :

Divers et communications.

Point 1: Intervention du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) pour la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Intervention au Conseil Municipal de :

Monsieur Jean-Luc HUBER : Vice Président du PETR et Président de la Commission du SCOT.

Mme KARAS Marie-Christine en charge du dossier SCOT au PETR .

Monsieur le maire ouvre la séance et présente les personnalités au conseil municipal.

La présentation du SCOT est faite par Mme KARAS :

Le SCOT a été approuvé le 05/02/2020 avec un délai de mise en conformité des documents d'urbanismes communaux de 3 ans.

Le SCOT doit concilier l'urbanisation avec les espaces naturels et agricoles tout en conservant une biodiversité de la Faune et de la Flore.

L'orientation du SCOT en matière de logements est la suivante :

- Répondre aux besoins de la population
- Reduire l'étalement urbain et la consommation foncière

Ci annexé l'étude individualisée sur la Commune de Hultehouse réalisée au mois de Juin dernier.

73/2021

Le SCOT n'a nullement la prétention d'imposer des choix et de se substituer au projet que décide la municipalité.

Cette fiche est un support de travail permettant de faire évoluer les réflexions au sein du conseil Municipal.

C'est un outil de dialogue entre la Commune et le SCOT mais il faudra cependant se mettre en conformité par une révision de la Carte Communale avec une approbation de la commission SCOT, ce qui évitera qu'elle nous soit imposée.

Point 2 : Divers et Communications

Logements vacants :

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité de taxer les locaux vacants afin d'inciter les propriétaires à les vendre.

Transport scolaire :

Le maire fait part au conseil municipal que la commune devra prendre en charge financièrement le coût du transport scolaire pour le trajet de midi à compter de 2023.

Manifestations à venir :

Mme Dreyer fait part au conseil municipal de la reprise des manifestations suivantes :

- Beaujolais nouveau le dimanche 22 Novembre 2021 à 18 h à la Salle Polyvalente
- Repas des Séniors le 05 Décembre 2021 à 11h30 à la Salle Polyvalente.

Une publication sera faite dans ce sens.

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe	
DREYER Nadine	
BAILLY Eric	
HERTSCHUH Philippe	
ZIMMERMANN Myriam	ABSENTE
BUCHY Vincent	

DEHLINGER Béatrice

WALCH Marc

VATRY Christian

MANSER Stéphane

HEINRICH Giselle

ABSENTE